

Programme de formation CR/IB03

Mis à jour le 17.11.25

FORMATION CONDUCTEUR | ADR 8.2 | Transport de matières dangereuses

Formation de base initiale (CB/IB03)

3 jours | 21h00 | Présentiel

Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD. L'APTH-BVT est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2414139A).

PUBLIC

Conductrices, conducteurs souhaitant transporter des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé par la réglementation. Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée. Permis en cours de validité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses. Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur de base.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des marchandises des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Présentation Multimédia | Méthodes pédagogiques : Théorie = 80%, Exercices = 20% | Livret de stage Powerpoint | Quiz & évaluation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation avec des quiz et questions pendant et après chaque fin de module (échange et corrections à chaud).
- Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires. Seuil de réussite minimum requis : 70%.

FIN DE FORMATION

- Délivrance du certificat ADR si l'examen est un succès.
- Le stagiaire peut accéder aux modules de spécialisations.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

Programme de formation CR/IB03

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : info.handicap@apave.com

PROGRAMME

1^{ère} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

ACCUEIL	Formalités administratives Tour de table
RÉGLEMENTATIONS	A.D.R. et T.M.D.
OBLIGATIONS DES INTERVENANTS	Expéditeur, chargeur, conducteur, destinataire
MARCHANDISES DANGEREUSES	États et comportements des matières
EXPÉRIENCES	Effectuées par le formateur

2^{ème} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT	Chargement en commun, arrimage
LES EMBALLAGES	Marquages, marques, étiquettes danger et CLP
DOCUMENTS / ÉQUIPEMENTS	Certificat A.D.R., consignes écrites, document transport
SIGNALISATION / PLACARDAGE	Panneaux orange, plaques étiquettes
EXEMPTIONS 1.1.3.4 ET 1.1.3.6	Quantités limitées, quantités exceptées, quantités transportées
EXERCICES INCENDIE	Feux réels ou sur simulateur
TRANSPORT	Circulation, tunnel, limitation de vitesse, stationnement

3^{ème} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

ACCIDENTOLOGIE	P.A.S., procédure consignes écrites
EXERCICE LIVRET	Qcm, étude de cas 1 transport
SÛRETÉ	Marchandises à haut risque
DÉCHETS	Récépissé, B.S.D. et Track déchet
TRAITEMENT DES EAUX	Matières classe 8 servant au traitement des eaux
TRANSPORT MULTIMODAL	1.1.4.2 de l'A.D.R.
SATISFACTION	Évaluation du stage
EXAMEN	Quizz box, QCM de 30 questions (aléatoires)

FIN DE LA FORMATION